



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureaux des examens 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2026-179 31/03/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2026

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2025-202 du 03/04/2025 : Modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2026

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : La présente note de service précise le calendrier et les modalités (appel à sujet, commission d'élaboration de sujet ...) choisies pour élaborer les sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2027.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information

Organisations syndicales de l'enseignement agricole
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : La présente note de service précise le calendrier et les modalités (appel à sujet, commission d'élaboration de sujet ...) choisies pour élaborer les sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2027.

La présente note de service précise le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2027.

Cette note vise à rappeler **la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des propositions de sujets en quantité et qualité suffisantes.

L'évaluation est une obligation statutaire. Elle est partie intégrante, au même titre que la formation, des missions des enseignants et des formateurs et ce pour toutes les épreuves écrites **y compris celles pour les candidats HCCF.**

Il est attendu que les sujets élaborés correspondent aux référentiels, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

ATTENTION : Le dépôt des sujets se fera via « mes démarches simplifiées »

Le télé service est accessible via Chlorofil

<https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens> puis appel à sujets

du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2026

Rappel de quelques principes

- À tout instant lors du processus d'élaboration des sujets, deux principes prévalent : **la recherche de la qualité** dans le respect des référentiels et des attendus de chaque épreuve, ainsi que **le respect le plus strict des procédures de confidentialité. Il est rappelé à ce titre que l'utilisation de l'intelligence artificielle est fortement déconseillée pour l'élaboration de sujets et doit s'effectuer le cas échéant dans le respect de la Charte éthique des bonnes pratiques de l'intelligence artificielle du Ministère (note de service SG/SNUM/2025-364)**
- **Pour un appel à sujet complet**, les professeurs et les équipes rédigeront des sujets en conformité avec cette note de service et l'esprit des référentiels. Ils respecteront la date d'échéance du 1^{er} Juillet 2026 pour rendre leur production. Pour les sujets à caractère professionnel et transversal, un seul sujet doit être proposé par l'équipe pédagogique.
- **La responsabilité de la mise en place des commissions et des ateliers d'élaboration** est donnée aux Missions Inter-Régionales des EXamens (MIREX). Des MIREX responsables de sujets (MRS) sont désignées.

Définition des zones géographiques des MIREX

Nord-Est	Bourgogne - Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France
Nord-Ouest	Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire
Sud-Est	Auvergne - Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Sud-Ouest	Nouvelle aquitaine, Occitanie
DROM/COM	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna
France Métropolitaine	Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est.

- **Un sujet élaboré en commission** est amené à évoluer. Une commission, ou un atelier, a la possibilité de préparer des sujets pour plus d'une session. L'inspecteur coordonnateur du sujet **décide seul** du sujet final. Dans ce cas, les modalités de remise des matériaux pour élaborer les sujets sont à la discrétion de l'inspecteur coordonnateur et non soumises à l'échéance du **1er Septembre 2026**.
- **Le rôle de l'inspecteur coordonnateur commence avec l'élaboration des sujets et s'étend jusqu'à la signature du Bon à Tirer (BAT).** Les sujets sont envoyés en un seul lot au Bureau des Examens (BEX), qui a pour charge de les conserver, puis de les transmettre pour validation à l'inspection après maquettage, session après session, jusqu'à utilisation du sujet.

A - Élaboration des propositions de sujets (sujets à fournir via « mes démarches simplifiées »)

Pour les établissements concernés, la remise des matériaux **pour les demandes de sujets complets** est attendue pour le **1er septembre 2026** (délai de rigueur). Les épreuves concernées pour l'appel à sujet sont les suivantes :

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Spécialités	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Série STAV</i>	A1 Français écrit	Sujet Complet	Sud-Est et Nord-Est DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
<i>Série STAV</i>	B Philosophie	Sujet Complet	Sud-Ouest et Nord-Ouest DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	D Territoires et technologie Partie communes SESG	Sujet Complet	France Métropolitaine Et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	D Territoires et technologie Aménagement	Sujet Complet	Nord-Est	MIREX Sud-Ouest
	G1 Territoires et sociétés HCCF	Sujet Complet	Nord-Est et Sud-Ouest DROM/COMt	MIREX Sud-Est
	G6 Physique -Chimie HCCF	Sujet Complet	Nord-Ouest	MIREX Sud-Est

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Spécialités	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Toutes Options</i>	E 2 Formuler un point de vue argumenté	Sujet Complet	Sud-Ouest et Nord-Est DROM/COM	MIREX Sud-Est
<i>Agroéquipements</i>	E5 Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions	Sujet Complet	France Métropolitaine DROM/COM	MIREX Nord-Ouest
<i>Aménagements paysagers</i>	E5 : Choix techniques	Sujet Complet	DROM/COM	MIREX Nord-Est
<i>Gestion des milieux naturels et de la faune</i>	E5 : Choix techniques	Sujet Complet	Sud-Est DROM/COM	MIREX Nord-Est

Les propositions de sujets seront déposées sur la plateforme « démarches simplifiées » et récupérées par l'inspecteur coordonnateur de l'épreuve directement. Chaque établissement via son SIRET pourra déposer les propositions de sujets dans la période indiquée.

Pour les inspecteurs coordonnateurs, la remise des sujets au BEX, débute dès le **31 août 2026** et se clôt au **31 décembre 2026**. Pour les sujets identifiés comme prioritaires par le BEX, cette date est avancée au **30 novembre 2026**. **Le respect de ces échéances est très important afin de ne pas mettre en difficulté la chaîne d'élaboration et de reproduction des sujets.**

Les épreuves non mentionnées dans le tableau ci-dessus feront l'objet d'une commission d'élaboration de sujet conformément à la procédure présentée dans cette note.

B - Élaboration des sujets dans le cadre d'une commission (collecte des matériaux, commissions et ateliers d'élaboration de sujets) transmission des sujets au BEX

1 – Collecte des matériaux

Pour certaines épreuves, les inspecteurs coordonnateurs souhaitent travailler au sein de commissions sur la base de sujets complets comprenant les documents annexes et les grilles d'évaluation. D'autres inspecteurs coordonnateurs préfèrent collecter des documents réunis autour d'une thématique, ou des documents permettant d'élaborer des études de cas en adéquation avec les référentiels. D'autres enfin préfèrent fournir aux enseignants convoqués des instructions sur les matériaux à amener lors de l'atelier d'élaboration des sujets.

Dans un souci de clarté d'élaboration ou de choix de thématiques, certaines épreuves font l'objet de recommandations spécifiques précisées dans le document Procédure Nationale Sujet enseignant disponible sur Chlorofil <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens>.

2 – Commission ou atelier d'élaboration de sujets

Les MIREX concernées, en concertation avec l'inspecteur coordonnateur, veille à l'organisation et au bon fonctionnement de ces ateliers d'écriture. Ceux-ci peuvent n'avoir lieu que tous les deux ans, voire plus, au choix de l'inspecteur coordonnateur. Pour les diplômés récemment rénovés, des enseignants supplémentaires (en plus de ce qui est indiqué dans la fiche inspecteur) peuvent être convoqués afin de réaliser plus de sujets pour tenir compte de ces rénovations et des nouvelles épreuves.

L'inspecteur coordonnateur peut également faire parvenir, en accompagnement des convocations, des instructions ou des consignes supplémentaires aux enseignants choisis pour participer aux ateliers d'élaboration de sujets.

MIREX responsables de sujets (MRS) et de l'organisation des commissions ou ateliers de sujets

MIREX	Diplômes	Épreuves
Nord-Est	DNB	Epreuves spécifiques à l'EA
	CAP agricole	E1
	BTSA (toutes options)	Expression française et culture socio-économique
	BTSA (Non rénovés)	Traitement de données
	BTSA ACSE	E5
	BAC PRO AP	E5
	BAC PRO Forêt	E5
	BAC PRO GMNF	E5
	BAC PRO CPH	E5
Nord-Ouest	BAC PRO SAPAT	E5
	BAC PRO LCQ	E5
	BAC PRO AE	E5
	BAC PRO CGEH	E5
	BAC PRO CAEHCF	E5
	BAC PRO Cond Prod. Aquacoles	E5
	BTSA ANABIOTEC	E7
	BTSA DATR	E8
	BTSA ME	E7
	BTSA Bioqualim	E5
Sud-Est	BAC Général	Enseignement de spécialité Biologie-Écologie
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie
	BAC PRO (toutes options)	E1 Construire un raisonnement autour des enjeux du monde actuel
		E2 - Formuler un point de vue argumenté et nuancé Français
		E2- Élaborer une pensée construite
	BAC TECHNO STAV	G5 Maths et TIM HCCF
	BAC TECHNO STAV	G1 Territoires et Sociétés
	BAC TECHNO STAV	G6 Physique et Chimie
	BAC PRO TCV-Alimentation	E5
BAC PRO TCV-UJ	E5	
BAC PRO TCV-Animalerie	E5	
BAC PRO TEA	E5	

Sud-Ouest	BTSA Gemeau	E7-2	
	BTSA ME	E7	
	BAC TECHNO STAV	D SESG	
		Agroéquipement	
		Production	
		Services	
		Transformation	
		C Gestion des Ressources et de l'alimentation	
		A1 Français	
		M Cultures Mathématiques	
	B Philosophie		
BAC PRO PIPAC	E6		
BAC PRO CGEVV	E5		

3 - Responsabilités des différents acteurs

3.1 – Les directeurs d'EPLEFPA et chefs d'établissement

Ils veilleront, dès réception de la présente note à la **diffuser, à organiser et à accompagner le travail d'équipe** des personnels concernés placés sous leur autorité.

Sont concernées les équipes pédagogiques, qu'elles soient composées de personnels titulaires ou non titulaires notamment les enseignants et les formateurs dans les établissements publics et privés sous contrat, dans les lycées, les centres de formation par apprentissage ou les centres de formation d'adultes dispensant des formations selon la modalité CCF et EPT ou tout CCF (BTSA semestrialisé).

Les établissements métropolitains, des DROM et des COM participent à l'élaboration des propositions de sujets. Certains sujets dits tropicalisés nécessitent des demandes particulières auprès des territoires ultra-marins. A ce titre, il est demandé **une mobilisation des équipes des DROM COM pour fournir des sujets contextualisés.**

Pour ce faire, les chefs d'établissement assureront dans les délais fixés :

- **La diffusion** de la présente note de service et le commentaire de ses dispositions ;
- La collecte des propositions de sujets, des thématiques et des documents demandés dans les formes précisées **Chlorofil** <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens>.
- **Le dépôt des sujets sur la plateforme « mes démarches simplifiées »** se fera à partir du 1er Avril jusqu'au 1er Septembre 2026. **Dépôt séparé pour deux sujets différents.**

3.2 – Les enseignants (Cf Procédure Nationale Sujet enseignant et Procédure Nationale Recommandations Spécifiques pour appel à sujet en ligne sur Chlorofil <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens>)

Les enseignants sont les acteurs essentiels à la conception des sujets. À ce titre, ils peuvent être invités à participer :

- À la rédaction **des propositions de sujets (Sujet Complet à déposer pour le 1er Septembre 2026 dans mes démarches simplifiées <https://www.demarches-simplifiees.fr>) et ce pour toutes les épreuves y compris celles pour les candidats HCCF.**
- **Aux commissions ou aux ateliers d'élaboration des sujets** pilotés par les inspecteurs à compétence pédagogique et selon les modalités définies par l'inspection.

3.3 – Les responsables des examens au sein des DRAAF/SRFD – DAAF/SFD

En qualité de « MIREX Responsable de Sujets » (MRS) il leur appartient :

- De se procurer la liste des établissements potentiellement producteurs de sujets et matériaux et, le cas échéant, de procéder aux relances nécessaires ;
- **De mettre en place les commissions ou les ateliers d'élaboration de sujets dans le calendrier imparti en lien avec l'inspecteur coordonnateur du sujet ;**
- De veiller à ce que ces commissions ou ateliers se déroulent dans les limites établies de la présente note de service ;
- Il est rappelé que les ateliers d'élaboration des sujets qui se tiennent avant le 15 novembre sont comptabilisés sur la gestion financière de l'année en cours. Au-delà du 15 novembre, ils sont comptabilisés sur celle de l'année suivante. Pour les épreuves rénovées, le nombre de participants aux commissions pourra être doublé les deux années suivant la mise en place de la rénovation. La MIREX devra être avertie de ce choix afin de prévoir les dépenses d'une année sur l'autre.

3.4 – Les inspecteurs à compétence pédagogique (Cf. Procédure Nationale Sujet Inspecteur dans EA DGER BEX IEA sur Resana)

Les inspecteurs à compétence pédagogique sont désignés par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole comme responsables d'un (ou plusieurs) sujet(s), de ses indications de correction et de la grille d'évaluation individuelle. Dans le cas de sujets composés de plusieurs parties ou de plusieurs disciplines, un seul inspecteur est désigné comme coordonnateur et a la responsabilité de l'élaboration du sujet, depuis la collecte du matériau nécessaire à son élaboration jusqu'à l'étape de sa diffusion. En sa qualité de coordonnateur, il fait le lien avec les inspecteurs des autres disciplines, et reste l'interlocuteur unique de la MRS pour l'organisation des commissions ou ateliers d'élaboration des sujets, et du BEX pour le maquetage des sujets et la signature des Bons à Tirer (BAT).

4 – La DGER - Bureau des examens (BEX)

Le BEX procède chaque année au recensement des examens et des épreuves pouvant donner lieu à collecte de sujets.

Il procède également au recensement des besoins en sujets en fonction des nouvelles épreuves, des stocks dont il dispose, des zones géographiques concernées, des sujets élaborés les années antérieures.

Il établit la commande de sujets : il précise le nombre de sujets à fournir, ainsi que les reprises possibles. Au minimum et obligatoirement trois sujets sont commandés par épreuve et par session. En fonction de la répartition des épreuves écrites par zone géographique et des reprises effectuées, le BEX est susceptible de commander jusqu'à 9 sujets par épreuve (dont trois sujets de secours).

Il assure le maquetage des sujets dans les conditions de qualité et de confidentialité requises. Il assure la vigie des épreuves écrites et la récupération des sujets non utilisés.

Il met en place les procédures de sécurité liées à la confidentialité des sujets et veille à leur stricte application.

Le BEX assure, à l'issue de la session, au dernier trimestre de l'année civile, l'élaboration et la mise en ligne des « annales »¹.

La primeur de la diffusion de ces annales est une compétence EXCLUSIVE du BEX : aucun autre acteur n'est habilité à les diffuser, avant leur mise en ligne sur le site Chlorofil.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente note à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

¹ Sur le site Chlorofil.
<https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens>